



Edito : A la recherche de l'unité pour une grève efficace ! - Mutations INTER 2025 : Derniers jours pour faire les vœux ! - Forfait mobilités durables 2024 - Avec les mesures Kasbarian, tout le monde y perd ! - Brèves : Résolution Générale, Inclusion scolaire, Détachement dans le corps des AAE, Aménagement d'horaires pour raison de santé, AESH, CFP, CSA S-RA.

### A la recherche de l'unité pour une grève efficace !

Nous vous l'avons écrit la semaine dernière, l'intersyndicale nationale des fédérations de fonctionnaires, sauf FO, appelle à une grève le 5 décembre prochain... alors que de son côté, FO Fonction Publique, parce que l'heure est grave et qu'une seule journée ne suffira pas, appelle à 3 jours de grève (en écho aux 3 jours de carence), les 10, 11 et 12 décembre. Il s'agit aussi de rejoindre la grève des cheminots... Mais l'unité la plus large possible étant absolument nécessaire pour espérer faire reculer le gouvernement, nos militants continuent de travailler dans les réunions afin de convaincre les autres organisations syndicales d'appeler aussi à reconduire après le 5, c'est-à-dire les 10, 11 et 12...

C'est ainsi que lors de la dernière intersyndicale nationale, après 3 tours de table, FO a fait une ultime proposition que les autres organisations acceptent de mettre en consultation dans leurs instances avec un retour pour mardi 26 novembre. Nous espérons un retour positif...

Et pendant ce temps, le Ministre Kasbarian continue ses provocations. En effet, il a décidé de convoquer un Conseil Commun de la Fonction Publique (CCFP) le 3 décembre prochain, avec à l'ordre du jour un projet de décret consistant à réduire de 100 à 90% l'indemnisation des fonctionnaires en cas d'arrêt maladie. Oui, le ministre ose présenter ce projet de décret alors

même que la Loi de finances est en cours de discussion au parlement. Après son tweet félicitant Elon Musk et le modèle « Trumpiste »

pour « lutter contre l'excès de bureaucratie, réduire la paperasse, et repenser les organisations publiques pour améliorer l'efficacité des agents publics », il s'agit là d'une nouvelle provocation à 2 jours d'un mouvement social, faisant fi des revendications des organisations syndicales.

Chers collègues, il est vraiment important de se mobiliser pour faire enfin reculer le gouvernement, pour que cessent les attaques contre les salariés en général et les fonctionnaires en particulier, mais

aussi pour obtenir une augmentation de la valeur du point d'indice (salaires), l'abrogation de la réforme des retraites, une amélioration de nos conditions de travail, etc.

En vous proposant plusieurs jours de grève dès le départ, nous tentons de répondre à ceux qui ne veulent plus se mobiliser pour une seule journée et qui ont besoin d'avoir une perspective de victoire. Bien sûr, nous ne sommes pas encore à l'appel à « la grève jusqu'à satisfaction de nos revendications », mais nous commençons à nous en rapprocher... Nous avons vraiment besoin du soutien du plus grand nombre.

Nous devons les arrêter !

Nous comptons sur vous, vous pouvez compter sur le SNETAA-FO !



## Edito

EM

## Mutations INTER 2025 : Derniers jours pour faire les vœux !



Plus que quelques jours pour faire les vœux pour le mouvement INTER. Oui, ce mercredi 27 novembre à 12h, le serveur SIAM (Via iProf), sera fermé ! Si certains ne nous ont pas encore consultés, il faut qu'ils se dépêchent afin d'éviter d'éventuelles erreurs...

**Dès le jeudi 28 novembre**, il faudra que chaque participant au mouvement télécharge son accusé de réception (toujours sur SIAM), l'imprime et le signe.

Il faudra également vérifier sur l'accusé de réception les barèmes... Ceux qui ne seront pas d'accord avec un barème, devront le barrer au stylo rouge avant de le corriger. Pour terminer, il faudra transmettre très rapidement cet accusé de réception, accompagné de tous les justificatifs, à son chef d'établissement qui transmettra à la DPE. En effet, **tout doit arriver à la DPE au rectorat pour le 3 décembre au plus tard !** Nous invitons donc les participants au mouvement INTER à préparer tous les justificatifs dès maintenant. Il vaut mieux en mettre davantage, même inutiles, que pas assez. Ils doivent être numérotés.

Avant les vacances de fin d'année, nous invitons nos adhérents à nous retourner leur dossier accompagné de notre « **« 4 pages »** ». Si vous postulez sur un poste spécifique national (Compétences particulières, Arts Appliqués, BTS, DDFPT ou pop), alors complétez et transmettez-nous également **le dossier spécifique** en ligne sur notre site Internet.

A partir du 10 janvier, chaque participant pourra consulter son barème via iProf. C'est à ce moment-là que les collègues devront éventuellement venir vers le SNETAA-FO. Oui, avec le dossier transmis, nous pourrions dire si le barème arrêté par l'administration est juste ou s'il y a une erreur. Les contestations seront possibles jusqu'au 25 janvier.

Pour vous aider :

- Vous trouverez des réponses dans **notre Magazine spécial mutations** qui est en ligne sur notre site Internet.
- Vous trouverez toutes **les barres d'entrée par discipline et par académie de 2008 à 2020**, sur notre site Internet. Pour celles des dernières années, il est possible d'utiliser **le comparateur de mobilité officiel**.
- Pour faire une demande formulée au titre du handicap (et/ou médical et/ou social) : voir **procédure en ligne sur notre site Internet** ;
- **La liste des postes à profil (POP) de l'académie** est en ligne sur notre site. Vous pouvez également voir tous les POP par académie : <https://www.education.gouv.fr/le-mouvement-postes-profil-pop-325592>

Les PLP ne doivent pas passer à côté de leur mutation,

**Le SNETAA-FO est le syndicat des PLP !**

**Vous pouvez compter sur le SNETAA-FO !**

## Forfait mobilités durables 2024

Le **décret n°2020-543 du 9 mai 2020** relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat instaure une indemnisation pour les agents qui ont choisi de se déplacer jusqu'à leur lieu de travail à vélo, trottinette, etc. ou en tant que conducteur ou passager en covoiturage. **L'arrêté du même jour** définit le montant annuel du forfait en fonction du nombre de jours d'utilisation de ce moyen de transport, sur **l'année civile** :

- 100 € pour 30 à 59 jours
- 200 € pour 60 à 99 jours
- 300 € pour 100 jours et plus

Il est à noter que ces nombres de jours sont à moduler selon la quotité de temps de travail (pour un mi-temps, le forfait de 100 € est accessible dès 15 jours).

Depuis le 13 décembre 2022, il est maintenant possible, sous certaines conditions, de cumuler le forfait mobilité durable avec le remboursement des titres d'abonnement domicile/travail (voir la « **Note aux S1** » du **30 septembre 2024** sur notre site internet).

**Attention**, cette année la déclaration est à faire en ligne via « COLIBRIS » (**Portail RH** --> Enquêtes et pilotage--> Pilotage académique --> Colibris-Portail des démarches)... **IMPERATIVEMENT** avant le **31 décembre 2024**.

La **circulaire académique** et le **mode opératoire** pour la déclaration via COLIBRIS sont en ligne sur notre site Internet.

## Avec les mesures Kasbarian, tout le monde y perd !

Vous souhaitez une simulation propre à votre situation ?  
Cliquez **ici** ou utilisez le QR Code ci-contre :



**FO MANON**  
AESH  
à l'échelon 4 touche 1176 euros brut



CETTE AESH EST EN CMO  
DU LUNDI AU VENDREDI SOIR

ACTUELLEMENT (1 JOUR DE CARENCE) elle perd 39,20 €

LES MESURES KASBARIAN  
PRÉVOIENT DE  
RETIRER 3 JOURS DE CARENCE & D'INDEMNISER LE 4ÈME ET LE 5ÈME JOUR À HAUTEUR DE 90%  
soit - 117,60 €

Ainsi, cette AESH perdrait au total  
**125,44 € brut**

Si cette AESH est en CMO pendant 15 jours, avec les mesures Kasbarian, les 3 jours de carence lui seraient retirés et elle serait rémunérée du 4ème jour au 15ème jour à hauteur de 90%.  
Ainsi, elle perdrait au total 164,64 euros brut !

**FO LAURENT**  
ENSEIGNANT CONTRACTUEL  
perçoit 2146,30 euros brut



CET ENSEIGNANT CONTRACTUEL EST EN CMO  
DU LUNDI AU VENDREDI SOIR

ACTUELLEMENT (1 JOUR DE CARENCE) il perd 71,54 €

LES MESURES KASBARIAN  
PRÉVOIENT DE  
RETIRER 3 JOURS DE CARENCE & D'INDEMNISER LE 4ÈME ET LE 5ÈME JOUR À HAUTEUR DE 90%  
soit -214,62€

Ainsi, cet enseignant contractuel perdrait au total  
**228,94 € brut**

Si cet enseignant contractuel est en CMO pendant 15 jours, avec les mesures Kasbarian, les 3 jours de carence lui seraient retirés et elle serait rémunérée du 4ème jour au 15ème jour à hauteur de 90%.  
Ainsi, il perdrait au total 300,47 euros brut !

**FO ROMAIN**  
PLP  
au 9ème échelon classe normale  
touche 2928 euros brut



CE PLP EST EN CMO  
DU LUNDI AU VENDREDI SOIR

ACTUELLEMENT (1 JOUR DE CARENCE) il perd 97,63 €

LES MESURES KASBARIAN  
PRÉVOIENT DE  
RETIRER 3 JOURS DE CARENCE & D'INDEMNISER LE 4ÈME ET LE 5ÈME JOUR À HAUTEUR DE 90%  
soit - 292,89 €

Ainsi, ce PLP perdrait au total  
**312,42 € brut**

Si ce PLP est en CMO pendant 15 jours, avec les mesures Kasbarian, les 3 jours de carence lui seraient retirés et elle serait rémunérée du 4ème jour au 15ème jour à hauteur de 90%.  
Ainsi, il perdrait au total 410,06 euros brut !

Les pertes calculées, déjà énormes, ne tiennent pas compte des ponctions supplémentaires liées aux primes et indemnités qui ne sont pas versées pendant le délai de carence.  
Les montants indiqués représentent des pertes a minima !

Les pertes calculées, déjà énormes, ne tiennent pas compte des ponctions supplémentaires liées aux primes et indemnités qui ne sont pas versées pendant le délai de carence.  
Les montants indiqués représentent des pertes a minima !

Les pertes calculées, déjà énormes, ne tiennent pas compte des ponctions supplémentaires liées aux primes et indemnités qui ne sont pas versées pendant le délai de carence.  
Les montants indiqués représentent des pertes a minima !



# Brèves

## Résolution Générale :

Retrouvez l'excellente Résolution Générale du Conseil National du SNETAA-FO en ligne sur notre site Internet.

## Inclusion scolaire :

Notre organisation n'accepte ni la dégradation continue des conditions de travail des personnels, ni les remises en cause des droits des élèves en situation de handicap ou à besoins particuliers. Nous vous invitons à signer et à faire signer la pétition FO !



**Version papier** ou **version par internet**

## Détachement dans le corps des AAE :

La campagne de détachement des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale dans le corps des attachés d'administration de l'Etat au titre de la rentrée scolaire 2025/2026 débute ce lundi 18 novembre et se terminera le vendredi 6 décembre 2024. Voir la circulaire académique et ses annexes en ligne sur notre site Internet.

## Aménagement d'horaires pour raison de santé :

Les personnels enseignants confrontés à une altération de leur état de santé peuvent solliciter un allègement de service ou un aménagement de leur emploi du temps. La date butoir pour faire une demande est le vendredi 20 décembre 2024.

Tous les détails sont dans la « Note aux S1 » du 4 novembre 2024.

## AESH :

Retrouvez notre dernier bulletin académique, « l'AESH syndicaliste » en ligne sur notre site Internet.

## CFP 2025-2026 :

Les personnels titulaires, stagiaires et contractuels peuvent bénéficier d'un congé de formation professionnelle. Date butoir pour faire une demande : jeudi 5 décembre 2024. Voir tous les détails sur notre « Note aux S1 » du 11 novembre 2024.

## CSA S-RA :

Vous trouverez en ligne sur notre site Internet notre déclaration liminaire au Comité Social d'Administration Spécial de la Région Académique. A noter que nous avons voté CONTRE les orientations stratégiques pour la carte de formations des rentrées scolaires 2025, 2026 et 2027.



# Agenda

## Mercredi 27 novembre

Fermeture serveur SIAM (Mouvement INTER)  
Rencontre régionale de la voie professionnelle à Angoulême

## Jeudi 28 novembre

Campagne d'HMIS au Pays Basque & Sud Landes

## Vendredi 29 novembre

Conseil Académique élargi du SNETAA-FO

## Jeudi 5 décembre

Groupe de travail sur les projets de la carte des formations

## Lundi 16 décembre

Comité Social d'Administration Académique

## Lundi 13 janvier

Conseil Académique de l'Éducation Nationale

# TOUCHE PAS À MON FONCTIONNAIRE !

**NON** AUX JOURS DE CARENCE  
**OUI** À L'AUGMENTATION IMMÉDIATE  
DES SALAIRES  
**NON** À LA CASSE DU STATUT  
GÉNÉRAL DES FONCTIONNAIRES



**10-11-12 DÉCEMBRE 2024**  
**MOBILISONS-NOUS**



[www.fo-fonctionnaires.fr](http://www.fo-fonctionnaires.fr)



FONCTION PUBLIQUE

Ne pas jeter sur la voie publique